

Stage d'été Beach-Volley

Le Comité d'Indre et Loire de Volley organise un stage de Beach-Volley, à l'Île de Ré, avec séances encadrées par le Ré-Beach Club. L'hébergement et le lieu de pratique se feront sur la commune de Le Bois Plage en Ré, et se déroulera du Mercredi 07 Juillet 2021 au Dimanche 11 Juillet 2021.



❖ Le stage :

Le Comité 37 propose un seul type de stage. Il s'agit d'un stage en pension complète (pique-nique à prévoir uniquement pour le repas du mercredi midi). Il comprend donc l'hébergement, la restauration, le transport et les activités.

❖ Les stagiaires :

Le stage est ouvert aux enfants licenciés FFVB, ou dans une autre fédération, nés entre 2006 et 2009, avec un niveau débutant ou confirmé.

❖ **Départ / Retour**

L'accueil se fera le mercredi matin 07 Juillet à 8h45, sur le parking du Super U à Joué-lès-Tours (Boulevard des Bretonnières, 37300 Joué-lès-Tours), pour un départ en minibus à 9h.

Le retour le dimanche 11 Juillet se fera au même endroit entre 17h et 17h30.

❖ **La pratique du Beach-Volley**

Les séances de Beach-Volley se feront au centre du Ré Beach Club, et animées par les éducateurs de la structure. Une séance sera prévue par jour, le mercredi, jeudi et vendredi, et un tournoi sera réalisé le samedi la journée entière.

❖ **L'hébergement / Restauration / Transport**

L'hébergement se fera au sein du village vacances « Ré la Blanche », situé à 800m de la plus grande plage de l'île. Les stagiaires seront logés dans des chambres de 2 avec salle de bain individuelle.

Tous les repas seront pris au sein du réfectoire du village vacances ou les stagiaires seront hébergés.

Le transport et les déplacements durant le séjour se feront en minibus.

❖ **Loisirs / activités**

Durant les quelques périodes de temps libre, les stagiaires pourront profiter de la plage et des activités seront mises en place (jeux aquatiques, jeux de plage, jeux de rôle, course d'orientation). La matinée du dimanche sera principalement consacrée au rangement, et les stagiaires pourront se balader sur le marché local afin de ramener quelques souvenirs.

❖ **L'équipe d'animation / encadrement**

Elle sera composée d'animateurs diplômés et sera en charge de mettre en place l'animation et les activités annexes durant les temps libres.

Les pièces à fournir

1. Le dossier d'inscription
2. L'autorisation parentale pour mineur
3. Le certificat médical
4. La fiche sanitaire de liaison
5. Le brevet de natation
6. L'autorisation de droit à l'image
7. Les conditions générales d'inscriptions signées par le responsable légal et le stagiaire avec la mention « lu et approuvé ».

1 – Le dossier d'inscription

Prix	475€
Stagiaire Nom : Prénom : Sexe : Féminin Masculin Date de Naissance : .../.../.....	Coordonnées Stagiaire Adresse : Code Postal : Ville : E-Mail : N° Téléphone :
Informations responsable légal	
Responsable légal du stagiaire : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> tutrice	
Nom : / Prénom :	
Adresse :	
Code postal : / Ville :	
Téléphone domicile : ... / ... / ... / ... / ... <input type="checkbox"/> *	
Téléphone mobile : ... / ... / ... / ... / ... <input type="checkbox"/> *	
Téléphone travail : ... / ... / ... / ... / ... <input type="checkbox"/> *	
* Cocher le téléphone à joindre en cas d'urgence	
Niveau de pratique sportive	
Nom club (si volley) :	
Niveau : <input type="checkbox"/> départemental <input type="checkbox"/> régional <input type="checkbox"/> national <input type="checkbox"/> autre (préciser :))	
Catégorie :	
Assurances	
Avez-vous une assurance de Responsabilité Civile ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, N° Police :	
Nom et adresse de la compagnie d'assurance : _____	
Déclaration du Responsable légal	
Pour être admis au stage de beach-volley organisé par le CD 37, cette déclaration devra être obligatoirement remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.	
Je soussigné(e): <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> tutrice	
Autorise le directeur du stage :	
1. Faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgences suivant les prescriptions du médecin.	

2. Je m'engage à régler les frais médicaux m'incombant même si je bénéficie d'une mutuelle.

3. En cas de raison de renvoi pour des raisons d'inadaptation, je m'engage à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel ainsi que les frais d'un moniteur accompagnant

4. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités du stage si le certificat médical le permet.

J'ai versé un acompte de 140,00 € et je m'engage à régler le solde avant le départ (chèque à l'ordre du : « Comité Départemental de Volley Ball d'Indre et Loire »).

A Le

Signature du responsable légal :

2 – Autorisation parentale

Après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscriptions et de fonctionnement du séjour sportif organisé par le Comité d'Indre et Loire de Volley-Ball,

Je soussigné : _____

Résidant à : _____

Agissant en tant que responsable légal su stagiaire : _____
participant au séjour sportif du 07 au 11 Juillet 2021, autorise mon enfant à participer aux activités retenues dans le cadre de semaine.

A _____

Le _____

Signature du responsable légal :

3 – Certificat médical

Je soussigné Docteur _____

Certifie avoir examiné ce jour, Mr / Mlle _____

Et le/la déclare apte à la pratique de toutes activités sportives.

Date : __ / __ / ____

Date : __ / __ / ____

Signature du représentant légal :

Signature et cachet du médecin :



5 – Le certificat de natation

Le stage sportif comprenant des activités liées au milieu aquatique, le Comité 37 se doit d'obtenir les certificats de natation des stagiaires.

Je soussigné(e) (nom & prénom) : _____

Responsable légal du stagiaire: _____

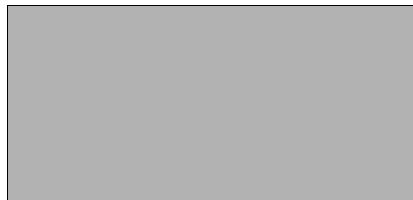
Atteste que mon fils / ma fille sait nager (photocopie du certificat de natation OBLIGATOIRE à joindre au dossier d'inscription)

Atteste que mon fils/ ma fille ne sait pas nager et ne pourra donc pas participer aux activités nautiques.

A _____

Le _____

Signature du responsable légal :



6 – Droit à l'image

Dans le cadre de notre séjour sportif, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisés en vue de promouvoir et communiquer sur notre stage. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Je soussigné(e) (nom & prénom) : _____

Responsable légal du stagiaire: _____

Autorise

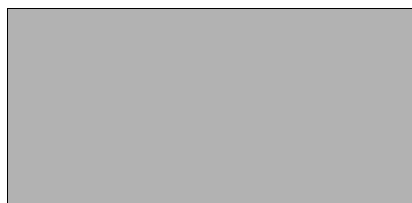
N'autorise pas

les adultes professionnels et bénévoles de la structure à utiliser les photos de notre enfant cité ci-dessus, prises au cours du stage.

A _____

Le _____

Signature du responsable légal :



Conditions générales

Inscription et règlement

Article 1 : objet

Le Comité Départemental d'Indre-et-Loire Volley-ball est une association loi 1901 sans but lucratif. L'organisation des stages d'été s'inscrit dans la liste des manifestations mises en œuvre par l'association dans le cadre de son projet, pour développer la pratique du volleyball. Le présent document a pour but d'en préciser les règles.

Article 2 : inscriptions

Les stages sont ouverts aux enfants nés entre 2009 et 2006, d'un niveau débutant ou confirmé. Ils doivent être licenciés à la FFVB, l'UNSS ou toute autre fédération sportive. L'inscription se fait par mail ou par courrier. Sur le site du Comité, vous trouverez tous les documents à remplir et à nous renvoyer accompagnés de l'acompte dans les plus brefs délais afin de garantir la réservation. Tout dossier incomplet se verra être refusé. Dès réception du dossier complet, vous recevrez un mail de confirmation d'inscription, laquelle sera ferme et définitive. Entre 21 et 15 jours avant le début du séjour, le comité vous fera parvenir par mail votre convocation ainsi que le trousseau conseillé et le planning du séjour. La capacité d'accueil est strictement **limitée à 16 stagiaires**, ainsi les premiers dossiers réceptionnés et complets seront définitivement inscrits (cachet de la poste faisant foi).

Article 3 : tarifs

Les tarifs comprennent l'hébergement, la restauration, l'encadrement, les activités, les assurances (exceptées les assurances annulation et assistances rapatriement), les frais administratifs et le transport. Ils ne comprennent pas les dépenses à caractère personnel (argent de poche). Le séjour proposé est en pension complète **au prix de 475€ TTC/semaine**.

Article 4 : règlement

Un acompte de 140€ est demandé lors de l'inscription et sera encaissé lors de la réception du dossier. Le solde (335€) est à régler 21 jours avant le début du stage (soit le 16/06/20). Toute inscription à moins de 30 jours du début du stage entraîne le règlement total du prix du séjour. Le règlement peut se faire par chèque et/ou par chèques vacances ANCV.

Article 5 : annulation

Pour organiser ces stages, le comité 37 réserve et paye l'hébergement pour accueillir les stagiaires et gère l'ensemble des dossiers. En conséquence, en cas d'annulation pour quel motif que ce soit le comité 37 prélèvera sur les arrhes versées un pourcentage correspondant aux frais générés par l'annulation. Annulation du fait du participant : Toute annulation doit être effectuée par écrit (courrier, mail) et entraîne les pénalités suivantes :

- A plus de 30 jours du départ : acompte retenu (30% du séjour)
- De 30 à 15 jours du départ : 50% du prix du séjour
- A moins de 15 jours du départ : 100% du prix du séjour Nous ne mettons pas en place d'assurance annulation.

Article 6 : accueil et départ

L'accueil des stagiaires se fait sur le parking du Super U de Joué-lès-Tours, à 08h45, le mercredi 07 juillet 2021.

Le retour des stagiaires se fait sur le parking du Super U de Joué-lès-Tours, entre 17h00 et 17h30, le dimanche 11 juillet 2021.

Article 7 : santé

Les responsables légaux pour les mineurs doivent informer le comité 37 des traitements ou des particularités d'ordre médical qui les touchent via la fiche sanitaire. En s'inscrivant, ils certifient être à jour de leurs vaccins et posséder l'autorisation médicale à la pratique du volley-ball. Ils autorisent le directeur du stage ou la personne responsable, à tout mettre en œuvre en cas d'urgence, pour faire pratiquer les traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires.

Article 8 : frais médicaux

Dans l'hypothèse d'une avance de frais médicaux pour un stagiaire durant le séjour, le comité 37 facturera le montant aux parents ou aux responsables légaux du stagiaire. La feuille de soins vous sera envoyée dès réception du règlement. En cas de séjour écourté dû à des soins de plus d'un jour, il n'y aura aucun remboursement sur le séjour.

Article 9 : hébergement & restauration

Le comité 37 se charge de la réservation de l'hébergement ainsi que de la restauration. L'hébergement se fera au sein du village vacances « Ré la Blanche », situé à 800m de la plus grande plage de l'île. Les stagiaires seront logés dans des chambres de 2 avec salle de bain individuelle. Les repas sont adaptés et équilibrés grâce à l'équipe technique qui est en lien direct avec l'équipe des cuisines du centre de vacances.

Article 10 : activités

Les activités proposées dans le cadre du stage d'été pourront faire l'objet d'une modification par la direction si cette dernière juge impératif un tel changement, et ce quelles que soient les circonstances. L'activité modifiée sera remplacée par une activité de nature équivalente.

Article 11 : séjours écourtés

En cas de stage écourté dû à un renvoi du participant hors raison sanitaire, le voyage retour ainsi que les frais de voyages d'un accompagnant seront à la charge des parents ou du responsable légal. Un renvoi pour raisons disciplinaires, ainsi que l'abandon du séjour ou son interruption volontaire du plein gré du participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement quant à la période réalisée.

Article 12 : responsabilité

Le comité 37 est responsable de plein droit vis-à-vis du participant de la bonne exécution et du bon déroulement du séjour, et des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par le comité 37 ou par ses fournisseurs ou prestataires de services sélectionnés, sans préjudice de son droit de recours contre ces deux derniers. La responsabilité du comité 37 prend fin dès la reprise en charge du ou des stagiaire(s) par son ou ses parents ou le représentant légal mentionné dans les documents remis lors du début du stage.

Article 13 : réserves

Le comité 37 peut se voir, en cas de circonstances exceptionnelles (sécurité des participants, conditions météorologiques) dans l'obligation de modifier le programme ou les activités. Dans ce cas, une solution alternative et équivalente sera proposée et ne pourra donner lieu à aucune réclamation ou indemnisation financière. Le comité 37 peut refuser ou s'exonérer de sa responsabilité en apportant la preuve que la mauvaise exécution, l'inexécution ou la modification de tout ou partie du contrat est imputable soit à un fait imprévisible d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit au

participant, soit à un cas de force majeure, y compris des conditions météorologiques exceptionnelles. La responsabilité du comité 37 ne peut être engagée en cas de perte, détérioration ou vol d'effets personnels du participant (y compris les appareils et accessoires technologiques du type : téléphones portables, appareils photographiques numériques, ipod, mp3, casques...). Le comité 37 se réserve le droit de ne pas accueillir tout participant ne présentant pas l'ensemble des documents demandés le jour du départ, et ce sans remboursement.

Article 14 : respect d'autrui

Les participants au stage se doivent d'avoir une attitude correcte et respectueuse envers les animateurs, les entraîneurs, les autres participants, les prestataires de services et toutes autres personnes qu'ils pourraient être amenés à côtoyer durant le stage. La destruction, la détérioration volontaire de bien d'autrui, le vol, les agressions verbales ou physiques sont totalement proscrites et entraîneraient de fait l'exclusion immédiate du participant, sans possibilité de remboursement. La citoyenneté, le respect et l'ouverture vers autrui sont des règles essentielles lors de nos stages. De même, le non-respect des règles élémentaires de sécurité durant les activités ou lors de la vie quotidienne du séjour, et le non-respect de l'ensemble de la réglementation intérieure au stage d'été entraîneraient l'exclusion du participant.

Article 15 : assurances

Le comité départemental d'Indre-et-Loire est couvert par une assurance encadrant la totalité du séjour. Il n'existe pas d'assurance annulation et assistance rapatriement lors du stage d'été. Nous vous invitons également à contacter et vérifier vos propres contrats d'assurances afin que le stagiaire soit bien assuré et d'éviter les doublons de souscription.

Fait le : / / à :

Signature du stagiaire

(Précédée de la mention « lu et approuvée »)

Signature du responsable légal

(Précédée de la mention « lu et approuvée »)